



Conseil Associatif et Citoyen (CAC) Sentier des cimes du Haut-Folin 15/12/2016 à la mairie d'Arleuf

Etaient présents : Liste de présence annexée au compte-rendu.
Fréquentation assez faible.

1 / Présentation de l'état de l'avancement du projet (PNRM)

Olivier Thiébaud expose l'état d'avancement du projet :

- L'avancement du programme de développement économique et touristique du Morvan des Sommets, élaboré en coopération avec les professionnels touristiques du secteur.
- Programme d'aménagement du site.

Le présent compte-rendu fait état des commentaires de la présentation et des échanges qui en ont suivi. Pour plus de détail, se référer au fichier du diaporama :

Presentation_CAC_15Decembre2016_web.pdf

- Programme de développement économique et touristique du Morvan des Sommets

Ce programme de développement s'articule autour du sentier des cimes du Haut-Folin, en tant qu'équipement structurant et dynamisant le territoire : les sites majeurs attractifs (Autun, Bibracte, Haut-Folin) sont considérés comme des locomotives du développement touristique du Morvan des Sommets.

Si toutefois le sentier des cimes du Haut-Folin ne se réalisait pas, la dynamique instaurée avec les prestataires et les partenaires touristiques n'est pas abandonnée et le travail réalisé sera capitalisé pour aboutir à un programme de développement économique et touristique adapté. L'ambition de ce programme serait alors forcément revue à la baisse, avec un contenu moins diversifié, étant donné la perte de capacité de négociation et de représentativité régionale.

Ce programme comporte notamment un état des lieux qui comptabilise tous les services et commerces disponibles dans les différents cercles de proximité autour du site. Il en ressort, en particulier que dans le "rayon 10 minutes", une grosse carence et qu'il est nécessaire d'attaquer le rayon 20 minutes pour atteindre les gros bourgs les plus proches pour disposer des services de base. Suite à cette étude, le Parc envisage des actions d'accompagnement, de maintien et de modernisation des équipements existants, et des actions incitant à la création de nouvelles activités.

Si le programme ne définit pas précisément le type de création à envisager, il instaure des appels à projets pour être à l'écoute d'initiatives privées afin d'offrir des aides aux porteurs de projets sur des budgets généraux comme Leader par exemple ou d'autres budgets spécifiquement mobilisés.

Une action importante est envisagée sur la signalétique des activités touristiques du Morvan des Sommets. Le numérique est également un outil à développer, bien qu'il faille être très attentif sur la disponibilité des réseaux de communication (internet, téléphonie mobile).

- Paysage et forêt

La forêt doit être de grande qualité et les tractations avec l'ONF propriétaire du terrain seront importantes. A ce jour, ONF a confirmé son soutien au projet mais n'a pas encore clairement défini les modalités concrètes de l'implantation du projet.

La question du paysage forestier vu depuis le sentier des cimes du Haut-Folin fait l'objet de démarches communes Parc – élus – Associations afin de faire des propositions concrètes d'intervention. Cette question est notamment mutualisée avec les démarches en cours sur le Grand Site de France Bibracte Mont-Beuvray, puisque les problématiques sont similaires. Une première réunion s'est tenue le...

- Aménagement du sommet du Haut-Folin

Accès au site

Un schéma d'organisation du sommet est proposé, qui détaille la localisation des aménagements (cf diaporama annexé) : ce schéma correspond au scénario d'aménagement retenu lors du Comité de Pilotage du 11 octobre. Il fera par la suite, l'objet d'une présentation plus détaillée lors du Comité de Pilotage du 19 décembre 2016.

L'objectif de 180 000 à 200 000 visiteurs par an est confirmé par EAK pour assurer l'équilibre du projet.

Construction

Les professionnels de la filière bois régionale (Aprovalbois, ONF, Arbonis, Sougy, Artisans Bois Morvan) se sont réunis le 18 octobre afin de s'accorder sur l'organisation d'une réponse collégiale et groupée des différents intervenants, afin de proposer à EAK un seul interlocuteur pour l'ensemble des interventions (fourniture, façonnage, construction).

Animation

Lors de la dernière rencontre avec EAK, il est ressorti une attente en matière d'animation du site concernant les contenus pédagogiques du sentier car les acteurs du territoire ont toutes les compétences et les connaissances nécessaires. Cette attente porte également sur les potentiels d'animation du site (visites guidées, observation de la faune, observation du ciel nocturne, ...) pouvant mobiliser les associations locales. Il est du ressort d'EAK de programmer un investissement de renouvellement en matière d'animation, comme tout site touristique similaire, pour attirer à nouveau le public (« qu'est-ce qui va me faire revenir ? »). Le développement d'activités annexes sur le site relève d'initiatives privées et ne sont pas à la charge des collectivités. L'aménagement du site prévu doit permettre d'accueillir et développer des activités futures, si des porteurs de projets se manifestent.

2-/ Discussion- Débat

Les associations présentes ont insisté sur le fait qu'il ne faut pas se contenter de conseiller le bois local à EAK et que l'utilisation du bois et des entreprises locales doit être une condition.

Elles confirment également la nécessité d'avoir une démarche de préservation des paysages forestiers en mettant en place des dispositions contraignantes afin d'éviter les coupes rases.

D'autres questions déjà posées sont à nouveau formulées, notamment par l'association des Amis du Haut-Folin (AAF) : le nombre de véhicules qui vont monter chaque jour en période d'été (routes à faible largeur, nuisances sonores, pollution, ...), la dégradation du côté sauvage et calme du site du Haut-Folin qui attire les randonneurs grâce à ses grands espaces. Toutes ces questions avaient déjà été évoquées lors de la précédente réunion du CAC.

La question du montage financier reste un sujet à approfondir, notamment l'implication des collectivités dans l'aménagement et la gestion du site.

Il serait certainement intéressant que le CAC se mobilise pour phosphorer sur l'aménagement autour du site, les animations et le potentiel touristique, le rôle et l'organisation des aires de boutique et de présentations pédagogiques, la protection du milieu et de la biodiversité...

L'assemblée insiste sur le besoin de bien prévoir, dans l'aménagement, la possibilité d'installation d'activités annexes futures.

6 / Information post réunion

Comité de pilotage du 19/12/2016

Cette réunion s'est déroulée au Parc en présence de beaucoup d'élus et des responsables de l'état. Elle avait pour objectif de présenter en détail le scénario d'aménagement du site du Haut-Folin.

Le cabinet Urbicand a présenté la dernière mouture du projet. Ce qui est intéressant, c'est que l'étude est maintenant pas mal réfléchi et chiffrée avec plusieurs options pour chaque fiche de programmation des aménagements.

Il en ressort que les dépenses à effectuer pour la part française nécessaire à l'aménagement de l'ensemble du site, y compris les accès routiers et les stationnements, seraient de 1,2 M€, ce qui est malgré tout en augmentation par rapport aux prévisions de départ. Ceci est relativement logique compte tenu du fait qu'Urbicand est rentré dans les détails et s'appuie sur des chiffres de plus en plus précis. Néanmoins, le principe de répartition 80-20 entre investissement privé – public est respecté, avec un investissement privé (sentier des cimes) à hauteur de 6,3 M€ (84%) et public (voirie, stationnement, réseaux) 1,2 M€ (16%).

La discussion a porté principalement sur le positionnement des collectivités, entre l'aménagement du site (CCGAM, ONF ou département de S&L), et des aménagements de voirie (Départements concernés).

EAK a reporté sa décision à mars 2017 et attend des précisions, notamment concernant le fonctionnement fiscal de la France (création de société française, charges salariales, TVA, ...).

Il est clair que l'ensemble des élus présents sont partants pour le projet et que le travail du monde associatif que nous sommes n'est plus vraiment d'aider les élus à bien décider du bien fondé du projet, mais de les aider à décider le mieux possible en ce qui concerne la gestion, l'animation, l'environnement et le développement économique du site du Haut-Folin.

Le temps manquant, le sujet de l'animation et de la gestion du site n'a pas été abordé.

Rédigé par Yvon Letrange et Olivier Thiébaud

